



Boite 101- 574 avenue Notre Dame - 85440 Talmont St Hilaire  
aslbourgenay.e-monsite.com

Talmont St Hilaire le, 12/05/2017

**ASL de la ZAC de Bourgenay  
Boite 101 - 574 avenue Notre Dame  
85440 TALMONT ST HILAIRE**

<p><b>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 MAI 2017 – 14H00</b></p>
---

Madame, Monsieur,

**L'An deux mille dix sept, le 12 mai** à 14 heures, les membres de l'ASL de la ZAC de Bourgenay se sont réunis dans la salle GOICHON - Espace « Le Manoir » - Avenue des Sables - 85440 Talmont St Hilaire, sur convocation faite par le Président assisté du secrétaire (SOGIRE – l'Artois – Espace Pont de Flandre – 11 rue de Cambrai – 75947 PARIS Cedex 19), par courrier simple, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**1/-** Constitution du Bureau de séance : scrutateurs – secrétaire.

**2/-** Mise en conformité des statuts de l'Association Syndicale Libre de la ZAC de Port Bourgenay (ordonnance n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 – Loi n° 2004.1343 du 09 décembre 2004. Décret du 03 mai 2006.

Le Président certifie la feuille de présence qui fait ressortir que sur les **57382 tantièmes** qui constituent l'entière copropriété **38098 / 57382** sont présents ou dûment représentés soit **39 voix sur 59 voix**.

Conformément aux statuts de l'association, l'assemblée générale extraordinaire est présidée par M. GARNIER, Président de l'ASL de la ZAC de Bourgenay

**Le quorum n'étant pas atteint, il est constaté ce procès-verbal de CARENCE.**

**1/ Constitution du Bureau de séance : scrutateurs - secrétaire**

L'Assemblée Générale constitue son bureau de façon suivante :

- SCRUTATEURS : .....

VOTANTS  
POUR  
CONTRE  
ABSTENTION

Cette résolution est .....

- SECRETAIRE : .....

VOTANTS  
POUR  
CONTRE  
ABSTENTION

Cette résolution est .....

**2/- Mise en conformité des statuts de l'Association Syndicale Libre de la ZAC de Bourgenay**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, valide la mise en conformité des statuts de l'Association Syndicale Libre de la ZAC de Bourgenay

VOTANTS  
POUR  
CONTRE  
ABSTENTION

Cette résolution est .....

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 14h15

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE



LE(S) SCRUTATEUR(S)

